



Voieries dans lotissement privé

Par **EAGLEMAN**, le **21/01/2019** à **11:11**

Bonjour,
J'habite dans un lotissement non rétrocédé à la commune, un propriétaire ne faisant pas partie de celui-ci a ouvert un accès sur notre rue et utilise cette rue et les espaces verts pour garer ses fourgons (dégradations de la voirie et des pelouses).
Que peut-on faire ?
Merci.

Par **morobar**, le **21/01/2019** à **11:19**

Bonjour,
Le président de l'ASL doit le mettre en demeure de fermer l'accès à la voirie privée.
Cette mise en demeure doit porter ce titre et indiquer un court délai, juste assez pour opérer physiquement la fermeture.